



Les principales dates à retenir

Lundi 1er septembre 2025

Début de la période pré-électorale

Art. L52-1, L51, L50-1 et L52-4 et L52-6 du Code électoral

- Début de la période d'interdiction des campagnes de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion des collectivités
- Début de la période d'interdiction d'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle
- Début de la période d'interdiction d'affichage électoral en dehors des emplacements réservés à chaque candidat ou des panneaux d'expression libre
- Début de la période d'interdiction de porter à la connaissance du public par une liste ou à son profit un numéro d'appel téléphonique ou télématique gratuit
- Début de la période pendant laquelle les recettes et les dépenses en vue de l'élection sont comptabilisées au compte de campagne

Vendredi 6 février 2026

Date limite pour s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux municipales

Art. L17 du Code électoral

Jeudi 26 février 2026

18h00

Date limite pour le dépôt des candidatures pour le premier tour

Art. L267 du Code électoral

Lundi 2 mars 2026

00h00

Ouverture de la campagne électorale pour le premier tour

Art. L47 A et L51 du Code électoral

Les emplacements réservés à l'apposition des affiches électorales doivent être mis en place.

Jeudi 5 mars 2026

Date limite pour s'inscrire sur les listes électorales les personnes relevant de l'article L30 du Code électoral

Art. L30 du Code électoral

Jeudi 12 mars 2026 18h00	Date limite de notification au maire des identités des assesseurs, délégués et suppléants désignés par les candidats pour la tenue des bureaux de vote <i>Art. R46 et R47 du Code électoral</i> Doivent être notifiés au maire les nom, prénoms, date et lieu de naissance et adresse des assesseurs et de leurs suppléants désignés par les candidats, binômes de candidats ou listes en présence, ainsi que l'indication du bureau de vote auquel ils sont affectés s'il y a lieu.
Samedi 14 mars 2026 00h00	Clôture de la campagne électorale pour le premier tour et début de l'interdiction de distribution des documents électoraux et de diffusion au public de tout message ayant le caractère de propagande électorale <i>Art. L47A et L49 du Code électoral</i> Dès le vendredi 13 mars après minuit, la campagne est terminée. Interdiction : <ul style="list-style-type: none">• de distribuer ou faire distribuer des bulletins, circulaires et autres documents• de diffuser ou faire diffuser par tout moyen de communication au public par voie électronique tout message ayant le caractère de propagande électorale• de procéder, par un système automatisé ou non, à l'appel téléphonique en série des électeurs afin de les inciter à voter pour un candidat• de tenir une réunion électorale
Dimanche 15 mars 2026	Premier tour des élections municipales <i>Décret n° 2025-848 du 27 août 2025</i>
Lundi 16 mars 2026 00h00	Ouverture de la campagne électorale pour le second tour s'il y a lieu <i>Art. L47 A du Code électoral</i>
Mardi 17 mars 2026 18h00	Date limite pour le dépôt des candidatures pour le second tour s'il y a lieu <i>Art. L267 du Code électoral</i>
Ven. 20 au dim. 22 mars 2026 Pour les communes avec un seul tour	Installation du nouveau conseil municipal élu dès le premier tour <i>Art. L2121-7 du Code général des collectivités territoriales</i> A minima élection du maire, détermination du nombre d'adjoints, élection des adjoints et lecture de la charte de l'élu

Samedi 21 mars 2026

00h00

Clôture de la campagne électorale pour le second tour et début de l'interdiction de distribution des documents électoraux et de diffusion au public de tout message ayant le caractère de propagande électorale

Art. L47A et L49 du Code électoral

Dès le vendredi 20 mars après minuit, la campagne est terminée.

Interdiction :

- de distribuer ou faire distribuer des bulletins, circulaires et autres documents
- de diffuser ou faire diffuser par tout moyen de communication au public par voie électronique tout message ayant le caractère de propagande électorale
- de procéder, par un système automatisé ou non, à l'appel téléphonique en série des électeurs afin de les inciter à voter pour un candidat
- de tenir une réunion électorale

Dimanche 22 mars 2026

Second tour des élections municipales

Décret n° 2025-848 du 27 août 2025

Ven. 27 au dim. 29 mars 2026

Pour les communes avec un second tour

Installation du nouveau conseil municipal élu au second tour

Art. L2121-7 du Code général des collectivités territoriales

A minima élection du maire, détermination du nombre d'adjoints, élection des adjoints et lecture de la charte de l'élu

Vendredi 17 avril 2026

Date limite d'installation du conseil communautaire ou du comité syndical si tous les maires ont été élus dès le premier tour

Art. L5211-6 du Code général des collectivités territoriales

Les élus sortants conservent leurs fonctions en attendant cette installation

Vendredi 24 avril 2026

Date limite d'installation du conseil communautaire ou du comité syndical si au moins une des communes a élu son maire au second tour

Art. L5211-6 du Code général des collectivités territoriales

Les élus sortants conservent leurs fonctions en attendant cette installation

Vendredi 22 mai 2026

Date limite pour le dépôt des comptes de campagnes des candidats des communes de plus de 9000 hab. auprès de la CNCCFP

Art. L52-12 du Code électoral